

Moniteur de formations alternées

RNCP34930 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 6
Code(s) NSF	333
Formacode(s)	44513
Code(s) ROME	K2111, K2102
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	14/09/2020
Date d'échéance	14/09/2023

Certificateur(s)

ASS NAT FORMATION ET RECHER POUR ALTERNA · SIRET : 77566009500123

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Les MFR sont des associations familiales nées en 1947 de la volonté de parents. Elles s'appuient sur 3 grands principes :

- Permettre aux familles d'exercer pleinement leurs responsabilités éducatives,
- Contribuer à l'évolution du milieu rural et du territoire,
- Préparer les jeunes et les adultes en formation à s'insérer et à être acteurs dans la société.

Remplissant une mission de service public (loi n°84-1285 du 31 décembre 1984), elles sont reconnues par l'État via le Ministère de l'agriculture. Au nombre de 430 réparties sur le territoire, elles forment environ 90 000 alternants par une pédagogie singulière définie par l'État comme étant un « temps plein de formation à rythme approprié » (alternance à visée intégrative). Pour ce faire, elle emploie environ 9 000 salariés dont 5 000 formateurs.

Le titulaire du titre exerce donc le métier de formateur au sein du mouvement des MFR. Selon la convention collective, le terme usité est celui de moniteur, monitrice car au-delà d'une fonction d'enseignement traditionnelle, la mission du moniteur ou de la monitrice est définie par la convention collective de la branche professionnelle MFR comme étant une fonction globale d'accompagnement des personnes accueillies.

ACTIVITÉS VISÉES

Les activités du moniteur ou de la monitrice se résume donc en :

1. Une mission de formation : En équipe, le moniteur prévoit, organise, réalise et évalue le plan de formation des différentes activités éducatives et pédagogiques envisagées sur la durée du cycle considéré.

2. Une mission d'animation :

Le moniteur est également animateur de groupes de formation et animateur d'un réseau de partenaires.

3. Une mission d'éducation : Le moniteur est un référent par ses attitudes, son sens des responsabilités et par l'aide personnalisée qu'il peut apporter au public en formation.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Le (la) titulaire est capable de :

- Concevoir et animer des séquences d'apprentissages dans un dispositif de formation par alternance,
- Concevoir et animer des périodes/des séquences/des activités de formation spécifiques à une pédagogie de l'alternance,
- Concevoir et animer des démarches d'évaluation et des situations de contrôle,
- Établir et entretenir une relation éducative avec des personnes et des groupes en formation en concertation avec

l'équipe,

- Accompagner les alternants dans la construction de projets personnel et professionnel,
- Construire et mettre en œuvre le projet d'éducation,
- Contribuer à la définition et/ou à la mise en œuvre du projet de l'association MFR,
- Choisir, concevoir, conduire et analyser des projets mis en œuvre avec des groupes en formation,
- Entretenir et développer des collaborations institutionnelles.

Blocs de compétences

RNCP34930BC01 — Mettre en oeuvre une ingénierie de formation et pédagogique par alternance en réponse à des besoins identifiés sur le territoire de la MFR pour développer les compétences des publics

LISTE DE COMPÉTENCES

- 1.1- Concevoir en équipe un plan de formation articulant les différents espaces temps (mises en situation professionnelles, activités pédaéo-éducatives et de vie résidentielle) pour répondre aux besoins des alternants et des acteurs socio-professionnels du territoire de la MFR.
- 1.2- Scénariser en équipe des séquences d'apprentissage dans un dispositif de formation par alternance intégrant de la multimodalité pour favoriser les apprentissages.
- 1.3- Animer et évaluer des séquences pédagogiques et des activités de formation en valorisant les démarches et outils de l'alternance pour favoriser les apprentissages.
- 1.4- Evaluer, co-évaluer, adapter et développer une formation au regard du projet associatif, des évolutions réglementaires, sociétales, professionnelles pour maintenir une démarche d'amélioration permanente.
- 1.5- Evaluer et développer ses compétences d'ingénierie pédagogique et de formation en adoptant une pratique réflexive pour s'adapter aux évolutions du métier et parfaire sa professionnalisation.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Une soutenance orale prenant appui sur un écrit professionnel suite à la mise en œuvre d'un projet pédagogique (modalité imposée par le Ministère de tutelle) :-

Écrit + Oral -

Durée : 15 minutes-

Période : fin de FP2-

Jury : représentant ANFRA + moniteur de formations alternées certifié + administrateur d'une association MFR-

Coef :

1

Une animation dans le cadre de la pédagogie de l'alternance en situation réelle de face à face (présentiel ou distanciel) (animation pédagogique, accueil ou préparation à l'immersion en milieu socio-professionnel des alternants,...):-

Pratique observée-

Durée : 1h-

Période : fin FP2-

Jury :

Représentant ANFRA-

Coef : 1

Un écrit à partir d'une immersion dans le milieu professionnel :-

Écrit-

Période : dans le dernier trimestre de FP1-

Jury : Représentant ANFRA-

Coef :

1

Une épreuve écrite (modalité imposée par le Ministère de tutelle) :-

Écrit-

Durée : 3H-

Période : fin de FP2-

Jury : représentant ANFRA-

Coef : 1

RNCP34930BC02 — Accompagner seul et en équipe dans le cadre du projet d'éducation de l'association des groupes, des personnes en formation dans leur projet pour développer la capacité à vivre en société.

LISTE DE COMPÉTENCES

- 2.1- Établir et entretenir une relation éducative avec des personnes et des groupes en prenant en compte la diversité des publics et des personnes dans leur globalité pour développer les capacités des apprenants à vivre en société.
- 2.2- Accompagner les alternants en mobilisant un réseau de partenaires pour la construction de leurs projets personnel et professionnel.
- 2.3- Participer et contribuer à un projet pédagogo-éducatif partagé en équipe dans le cadre du projet de l'association MFR pour permettre la construction de repères chez les apprenants.
- 2.4- Evaluer et développer ses compétences d'accompagnement des groupes et des personnes en adoptant une pratique réflexive pour s'adapter aux évolutions du métier et parfaire sa professionnalisation

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mises en situation (animation) dans le cadre du projet d'éducation finalisé par un entretien oral : Une activité de relation éducative (animation de la vie résidentielle, tutorat, cohésion de groupe, médiation, activités hors cours, ...) :-
Pratique observée-

Durée : 1h-

Période : dans l'année de FP1-

Jury :

Directeur de la MFR-

Coef : 1

Une activité d'accompagnement des projets des alternants (orientation, insertion,...):-

Pratique observée-

Durée : 1h-

Période : dans l'année de FP1-

Jury :

Directeur de la MFR-

Coef : 1

Une soutenance orale :-

Oral-

Durée : 1H-

Période : fin de FP2-

Jury : Directeur MFR + représentant ANFRA- Coef :

2

RNCP34930BC03 — Conduire, analyser et formaliser des projets pédagogo-éducatifs prenant en compte le contexte d'une association MFR inscrite dans un territoire pour accompagner les alternants

LISTE DE COMPÉTENCES

- 3.1- Contribuer à la définition et à la mise en œuvre du projet de l'association et à sa communication pour le valoriser sur son territoire.
- 3.2- Entretenir et développer des partenariats afin de permettre à la MFR de s'inscrire dans un territoire.
- 3.3- Entretenir et développer des collaborations en participant aux manifestations institutionnelles pour s'inscrire dans un réseau.
- 3.4- Concevoir, conduire et analyser un projet dans une stratégie éducative et pédagogique avec un groupe identifié pour développer les compétences des apprenants.
- 3.4- Evaluer et développer ses compétences de mise en œuvre de projets pédagogo-éducatifs en adoptant une pratique réflexive pour s'adapter aux évolutions du métier et parfaire sa professionnalisation.
- 3.5- Communiquer à l'écrit et à l'oral en situation professionnelle pédagogo-éducative.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Un écrit sur le contexte de la vie associative de professionnalisation support d'une soutenance orale : -

Écrit-

Période :

FP1 -

Jury : Directeur MFR + Représentant ANFRA (DP)-

Coef :

0.5 Une soutenance orale :-

Oral-

Durée : 1H-

Période : fin de FP1-

Jury : Directeur MFR + Représentant ANFRA (DP)-

Coef :

0.5

Une soutenance orale prenant appui sur un mémoire professionnel suite à la mise en œuvre d'un projet pédagogique (modalité imposée par le Ministère de tutelle) :-

Ecrit + Oral -

Durée : 45 minutes-

Période : fin de FP2-

Jury : représentant ANFRA + salarié certifié moniteur de formations alternées + administrateur d'une association

MFR- Coef :

3

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le Mouvement des MFR comprend 430 Maisons Familiales Rurales et 69 associations fédératives sur tout le territoire.

Son secteur d'activité s'inscrit dans le domaine de la formation, de l'éducation et de l'orientation.

A ce titre, 350 formations sont proposées dans 35 secteurs professionnels : Agriculture, Horticulture, Services aux Personnes, Mécanique, Hôtellerie-restauration, Boulangerie-Pâtisserie, Menuiserie, ...

Les diplômes proposés vont du Diplôme national du brevet à celui d'ingénieur en passant par le CAP, BEP, Bac Pro et techno, BP et BTS. S'ajoutent des titres ou des CQP et un panorama de formations courtes.

Les effectifs en formation sont proches de 50 000 au Ministère de l'Agriculture. S'ajoutent environ 11 000 apprentis et 40 000 stagiaires de la formation continue.

Les Maisons Familiales Rurales, ce sont 250 000 familles et maîtres de stage ou d'apprentissage associés à la formation, 8 000 administrateurs engagés dans les associations et près de 9 000 salariés.

Parmi les salariés, 55% sont moniteurs (5 000), les autres 45% se répartissent entre les métiers de directeurs/cadres de fédération (6,6%), animateurs/surveillants (8,3%), personnel administratif (11,5%), personnel de service (15,9%) et autres (2,7%).

Finalement, en moyenne, une équipe de MFR c'est une vingtaine de salariés pour 160 élèves répartis ainsi :-

1 directeur-

12 moniteurs-

1 personne à l'entretien-

2 maîtresses de maison-

2 secrétaires-

1 surveillant/animateur.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Moniteur-Monitrice de formations alternées/ Formateur-formatrice

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

La certification s'appuie sur 2 références juridiques. Celle qui a trait au contrat entre l'Etat et les MFR et celle de la convention collective de la branche professionnelle des MFR.

La formation pédagogique conduisant à la qualification de « Moniteur, Monitrice de formations alternées » est régie dans le cadre du contrat entre l'Etat et l'Anfra. Il s'agit de l'arrêté du 24 janvier 1990 relatif à la qualification pédagogique exigée des formateurs des établissements techniques agricole associatifs. (JO n°34 du 9 février 1990).

En voici quelques extraits :

Article 1 : « La qualification pédagogique dont les formateurs des établissements mentionnés à l'article 5 de la loi du 31 décembre 1984 susvisée doivent justifier dans un délai de 3 ans, après leur entrée en fonction, est l'objectif de la formation prévue à l'article 53 (10) du décret n°88-922 susvisé.

Cette formation est organisée par l'association ou l'organisme ayant conclu avec l'Etat un contrat tel que prévu à

l'article 7 (20) de la loi et à l'annexe III du décret précité, sous le contrôle de la direction générale de l'enseignement et de la recherche et des directeurs régionaux de l'agriculture et de la forêt ».

Article 2 : « La durée de la formation conduisant à la qualification pédagogique est fixée à 2 années... »

Article 5 : « A l'issue de la formation, un contrôle terminal est organisé par l'établissement chargé de la formation. Il doit comprendre au moins une épreuve écrite portant sur les domaines de pédagogie générale, de connaissance du système éducatif et de connaissance du milieu d'exercice, et une épreuve orale ayant trait à un rapport au mémoire rédigé par l'enseignant en formation... ».

Par ailleurs, la convention collective des MFR précise dans l'annexe 2 les éléments suivants concernant la formation pédagogique des moniteurs :

« La qualification pédagogique délivrée par l'Association Nationale pour la Formation et la Recherche pour l'Alternance (ANFRA) est une formation en cours d'emploi exigée des moniteurs bénéficiaires de la présente convention. Elle doit être acquise au plus tard dans les 3 ans suivant l'embauche. Le nouveau moniteur bénéficie d'un tutorat exercé par un moniteur justifiant de la qualification pédagogique. Le tuteur est chargé de l'accueil du nouveau moniteur et de façon générale de lui apporter un appui dans sa prise de fonction, sa formation pédagogique et sa progression dans l'exercice du métier ».

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 2 à 4 sur 5.
Facteurs principaux	Manque de main-d'œuvre disponible, Lien formation-emploi
Salaire médian (mensuel)	2 584 €
Diplôme le plus fréquent	Diplôme de niveau bac+5 ou plus (doctorat, master ou équivalent) en échanges et gestion (36 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	L5X92 — Cadres des ressources humaines et du recrutement · tension 2/5 (Faible) W1X80 — Formateurs · tension 4/5 (Élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	16 770
Jugés difficiles à recruter	56 %
Emplois saisonniers	9 %
Familles professionnelles (FAP)	L5X92 — Cadres des ressources humaines et du recrutement W1X80 — Formateurs

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Dans le cadre de l'exercice du métier de moniteur auprès des formations du Ministère de l'Agriculture, le niveau III est requis (article R813.18, R813.19 du code rural).

Pour les formations par apprentissage préparant des diplômes du Ministère de l'Éducation Nationale, il y a lieu d'avoir l'autorisation d'enseigner (article R116.28 du code du travail).

Pour le reste, les règles de la formation professionnelle continue s'appliquent.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

L'instance qui délivre la certification est l'ANFRA qui organise une Commission nationale d'évaluation.

Sa composition et son rôle sont précisés dans les articles 6, 7 et 8 de l'arrêté du 24 janvier 1990 relatif à la qualification pédagogique exigée des formateurs des établissements d'enseignement technique agricole associatifs

fonctionnant selon le rythme approprié.

Le jury, sous la présidence de la présidente de l'ANFRA, est composé à part égales :

- Des personnels enseignants qualifiés (moniteurs MFR) (4)
- De représentants des associations MFR (4)
- Des formateurs d'enseignants (formateurs du CNP-R) (4)

Le Ministre de l'agriculture délègue en qualité de contrôleur du bon déroulement des opérations du jury un ingénieur général ou un inspecteur.

Qualité du (de la) président(e) du jury : Présidente de l'ANFRA.

Mode de désignation : élection lors de l'assemblée générale de l'ANFRA.

Nombre de personnes composant le jury : 12

Pourcentage de membres extérieurs à l'autorité délivrant la certification : 75%

Répartition des représentants des salariés et des employeurs en pourcentage : 33% salariés, 33% employeurs, 33% formateurs enseignants

COMPOSITION DU JURY — APPRENTISSAGE

L'instance qui délivre la certification est l'ANFRA qui organise une Commission nationale d'évaluation.

Sa composition et son rôle sont précisés dans les articles 6, 7 et 8 de l'arrêté du 24 janvier 1990 relatif à la qualification pédagogique exigée des formateurs des établissements d'enseignement technique agricole associatifs fonctionnant selon le rythme approprié.

Le jury, sous la présidence de la présidente de l'ANFRA, est composé à part égales :

- Des personnels enseignants qualifiés (moniteurs MFR) (4)
- De représentants des associations MFR (4)
- Des formateurs d'enseignants (formateurs du CNP-R) (4)

Le Ministre de l'agriculture délègue en qualité de contrôleur du bon déroulement des opérations du jury un ingénieur général ou un inspecteur.

Qualité du (de la) président(e) du jury : Présidente de l'ANFRA.

Mode de désignation : élection lors de l'assemblée générale de l'ANFRA.

Nombre de personnes composant le jury : 12

Pourcentage de membres extérieurs à l'autorité délivrant la certification : 75%

Répartition des représentants des salariés et des employeurs en pourcentage : 33% salariés, 33% employeurs, 33% formateurs enseignants.

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	6 075 €
Selon la branche	6 075 € – 6 300 €
Prise en charge	Branches concernées
6 075 €	Valeur par défaut · 212 branches
6 300 €	CPNE Branche Caoutchouc

Base légale

Date de décision	14/09/2020
Durée de l'enregistrement	3 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	14/09/2023

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2018	115	0	100 %	93 %
2017	118	0	100 %	86 %
2016	151	0	100 %	95 %
2015	151	0	100 %	91 %
2014	177	0	100 %	85 %
2013	205	0	100 %	90 %

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)
RNCP38470

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/34930/>